

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: Olivier TOURNAY, Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N°: GEM/16/13604962/00/FR/000

Réf. contrat: 1025568/3000

• Vos coordonnées

Réf:

• Données d'intervention

Lieu: ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERLOZ

Rue Antoine Dodion, 10

4257 Berloz

Date: 18/09/2020

Effectuée par: FREDERIC BECKERS

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERLOZ

Rue Antoine Dodion, 10

4257 Berloz

Belgique

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Ecole de corswaremme

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Pour que cette installation puisse être conforme aux prescriptions définies ci-avant, il y a lieu de remédier aux infractions reprises dans le présent rapport.
- Nous vous invitons à tenir compte des observations et/ou recommandations reprises dans le présent rapport.

Date de l'impression : 21/09/2020

Nombre de pages : 4

Annexe(s) :

Distribution : or.
cc.



Page: 2 / 4
Rapport N°: GEM/16/13604962/00/FR/000
Réf.contrat: 1025568/3000



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Compteur BT.

Tension(s) de service :

Tension de service : 3x 230V

Lieu(x)

2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni. Nous vous rappelons que, suivant le Code du bien-être au travail - Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques, les influences externes doivent être déterminées.

3. Description

Schémas des circuits : à prévoir.

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Plusieurs piquets

Mesure déconnectée 12,38Ω Terre installation école

Emplacement du sectionneur de terre : sous TD pour l'école

2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Compteur salle N° 6268172 TECO 35A III

Ecole n° 50410170



III. INFRACTIONS

TGBT école

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- 1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).
- 1601 Placer le tableau à environ 1,50 m au-dessus du sol (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1101 La valeur de la résistance d'isolement général pour les parties de l'installation construites avant le 24/06/2000 est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 25.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).
(Circuit D).

IV. REMARQUES

Générale

- 1011 Pour des raisons de service, confirmées par votre responsable, les mesures d'isolement n'ont pu être réalisées.

Ecole

- F10 Les blocs multiprises doivent être déposés sur un support et pas suspendu par le câble d'alimentation.
- 1095 La longueur des allonges à prises multiples est à limiter à 5 m.
- 1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.
Eclairage réserve.
- F11 La salle des fêtes n'a pas fait l'objet de ce contrôle, car l'ancienne salle a été démolie, et la nouvelle est en construction. Faire réceptionner l'installation électrique de la nouvelle salle lorsque celle-ci sera terminée.

TGBT école

- 1061 La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
 - F8 Refixer le compteur électrique.
- 1063 Prévoir le dépoussiérage du tableau.
- 1083 Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.

V. TABLEAUX

Néant